

**S.I.V.O.M Pévèle-Carembault**

---

**Hôtel de Ville de TEMPLEUVE-EN-PÉVÈLE**

**Tél : 06 77 05 17 53**

**Mail : [sivom-sudlille@laposte.net](mailto:sivom-sudlille@laposte.net)**

**RAPPORT D'ACTIVITE DU SIVOM**

**Année 2022**

## **A. DESCRIPTIF DE LA STRUCTURE**

### **Nom du groupement**

- Dénomination du 1<sup>er</sup> janvier au 26 septembre 2022 : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple, dit à la carte, du Grand Sud de de l'arrondissement de Lille.
- Dénomination adoptée à l'unanimité par le Conseil Syndical du 27 septembre 2022 suite à la décision de Monsieur le Préfet du Nord de sortir les communes membres de la Métropole Européenne de Lille du SIVOM : « SIVOM Pévèle-Carembault contre les nuisances aéroportuaires et routières ».

### **Date de création**

5 Avril 2002

### **Commune siège**

TEMPLEUVE-EN-PÉVÈLE Hôtel de Ville – Rue Georges-Baratte 59242 TEMPLEUVE-EN-PÉVÈLE

### **Communes membres**

33 communes entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 19 mai 2022, puis 15 communes depuis le 20 mai 2022, date de l'arrêté préfectoral portant retrait des communes de la Métropole Européenne de Lille du SIVOM Grand Sud de l'arrondissement de Lille.

Communes membres entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 19 mai 2022 :

Allennes-les-Marais, Anstaing, Annoeullin, Attiches, Avelin, Bauvin, Bouvines, Camphin-en-Carembault, Cappelle-en-Pévèle, Carnin, Chemy, Cobrieux, Cysoing, Ennevelin, Fretin, Genech, Gondecourt, Gruson, Herrin, Houplin-Ancoisne, La Neuville, Lesquin, Louvil, Noyelles-lez-Seclin, Péronne-en-Mélantois, Phalempin, Provin, Sainghin-en-Mélantois, Seclin, Templemars, Templeuve, Vendeville, Wattignies.

Communes membres depuis le 20 mai 2022 :

Attiches, Avelin, Camphin-en-Carembault, Cappelle-en-Pévèle, Chemy, Cobrieux, Cysoing, Ennevelin, Genech, Gondecourt, Herrin, La Neuville, Louvil, Phalempin, Templeuve-en-Pévèle.

### **Population totale concernée :**

120.219 habitants entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 19 mai 2022.

38.268 habitants depuis le 20 mai 2022.

Nombre de communes ayant souscrit uniquement à la compétence « aéroport » entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 19 mai 2022 :

10 communes soit 32.416 habitants

Nombre de communes ayant souscrit à la compétence « aéroport » + « contournement sud de Lille » entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 19 mai 2022 :

23 communes soit 87.803 habitants.

Nombre de communes ayant souscrit uniquement à la compétence « aéroport » entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 19 mai 2022 :  
2 communes soit 1.076 habitants

Nombre de communes ayant souscrit à la compétence « aéroport » + « contournement sud de Lille » depuis le 20 mai 2022 :  
13 communes soit 37.192 habitants.

### **Nom du Président**

- **François-Xavier CADART** du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> juin 2022
- **Luc MONNET** depuis le 2 juin 2022, date de l'élection du nouveau Président à l'occasion du Conseil Syndical du SIVOM du 2 juin 2022

### **Noms des Vice-présidents et fonctions :**

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 26 septembre 2022

- **Luc MONNET**, Premier Vice-président délégué aux Transports
- **Béatrice MULLIER**, Deuxième Vice-présidente déléguée au suivi de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport
- **Jean-Marc AMBROZIEWICZ**, Troisième Vice-président délégué au Budget
- **José ROUCOU**, Quatrième Vice-président délégué à la Veille sur le Contournement Sud-Est de Lille
- **Marion DUBOIS**, Cinquième Vice-présidente déléguée aux Relations avec le gestionnaire de l'aéroport
- **Régis BUÉ**, Sixième Vice-président délégué au Suivi des réclamations des riverains de l'aéroport
- **Sylvie BEUSCART**, Septième Vice-présidente déléguée aux Relations avec le SMALIM
- **Maryse MOREAUX**, Huitième Vice-présidente déléguée à l'Environnement
- **Dominique GANTIEZ**, Neuvième Vice-Présidente déléguée aux Relations avec les communes du SIVOM
- **Pierre-Henri DESMETTRE**, Dixième Vice-Président délégué au Suivi des Monitorings de l'aéroport

Depuis le 27 septembre 2022, date de l'élection des nouveaux Vice-Présidents lors du Conseil Syndical du SIVOM du 27 septembre 2022

- **José ROUCOU**, Premier Vice-Président délégué au suivi des trajectoires aéroportuaires
- **Marion DUBOIS**, Deuxième Vice-Présidente déléguée à la Mobilité

- **Régis BUÉ**, Troisième Vice-Président délégué au suivi des systèmes de mesures de bruit et d'altitude de l'aéroport de Lille-Lesquin
- **Marie-Dominique LEYSENS**, Quatrième Vice-Présidente déléguée au suivi des réclamations des riverains de l'aéroport Lille-Lesquin

## **B. DISPOSITIONS FINANCIERES ET FISCALES**

### **Mode de financement**

Contribution des communes membres

### **Redevances et taxes perçues sur l'utilisateur**

Néant

## **C. EXERCICE DES COMPÉTENCES AU COURS DE L'ANNEE 2022**

### **Compétences obligatoires :**

Néant

### **Compétences optionnelles entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 26 septembre 2022 :**

- 1 – Protection et défense des intérêts des populations concernées par le contournement sud de Lille (23 communes – 87.803 habitants)
- 2 – Protection et défense des intérêts des populations concernées par les nuisances de l'aéroport de Lesquin (33 communes – 120.219 habitants)

### **Compétences optionnelles depuis le 27 septembre 2022 (vote des nouveaux statuts) :**

- 1 – Protection et défense des intérêts des populations concernées par les nuisances liées à l'aéroport de Lille-Lesquin (15 communes – 38.268 habitants)
- 2 – Protection et défense des intérêts des populations affectées par la saturation des infrastructures de transport – veille active sur toutes les formes de mobilité en Pévèle-Carembault (15 communes – 38.268 habitants)

## **D. REALISATIONS DE L'ANNEE 2022**

### **• TOUTE L'ANNÉE EN GÉNÉRAL :**

Travail quotidien d'interface entre les citoyens impactés par les nuisances aéroportuaires et le secrétariat du SIVOM. Suivi des messages de plaintes et réponses. Communication grand public très régulière lorsqu'il faut annoncer un événement (cf. les très nombreux entraînements de pilotes sur la plateforme de Lesquin, qui entraînent des nuisances particulières.

Le SIVOM est également l'interlocuteur d'Aéroport de Lille SAS, du SMALIM (propriétaire de l'aéroport), et de la Préfecture (notamment pour la CCE) pour faire le lien avec les habitants du territoire. Le travail de relais en matière d'administration et de communication est donc lui aussi quotidien.

Participation à de nombreuses réunions, rédaction de comptes-rendus, de courriers aux élus ou institutions. Relais entre les élus et les institutions.

- **JANVIER 2022 :**

Parution du Bulletin d'informations n°21 du SIVOM

- **DU 10 JANVIER AU 1<sup>ER</sup> MARS 2022**

Enquête publique unique sur le projet de modernisation de l'aéroport de Lille (ADL SAS) – demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire.

- **27 JANVIER 2022 :**

Conseil Syndical du SIVOM avec comme point essentiel des échanges entre élus sur l'enquête publique en cours et sur l'avis officiel du SIVOM dans le cadre de cette enquête.

Décision d'envoyer un courrier au Ministre des Transports, afin de demander un couvre-feu sur la plateforme aéroportuaire de Lesquin et l'instauration d'amendes réellement dissuasives pour les compagnies aériennes ne respectant pas les règles environnementales.

- **7 FEVRIER 2022 :**

Envoi du courrier suivant du SIVOM au Ministre des Transports

**SIVOM du Grand Sud de l'arrondissement de LILLE**

**Hôtel de Ville de SECLIN**

**89, rue Roger-Bouvry - 59113 SECLIN**

**Tel : 06.77.05.17.53**

**Courriel : [sivom-sudlille@laposte.net](mailto:sivom-sudlille@laposte.net)**

**Ou [carole.lefebvre@ville-seclin.fr](mailto:carole.lefebvre@ville-seclin.fr)**

Monsieur Jean-Baptiste DJEBBARI  
Ministre délégué aux Transports  
Près de la Ministre de la Transition Ecologique  
246, boulevard Saint-Germain  
75007 PARIS

SECLIN, le 7 février 2022

**Objet :** SIVOM Grand Sud de Lille / arrêté ministériel permettant l'application d'amendes sur l'aéroport de Lille-Lesquin

Monsieur le Ministre,

Le SIVOM Grand Sud de Lille regroupe 33 communes - 120.000 habitants – autour de l'aéroport de Lille-Lesquin. En janvier 2020, l'aéroport de Lille-Lesquin a dépassé pour la première fois les 20.000 mouvements de plus de 20 tonnes, et il entre désormais sous le contrôle de l'ACNUSA. Parallèlement et à la même date, le SMALIM (Région Hauts de France et Métropole Européenne de Lille), propriétaire de l'aéroport, a confié la gestion de l'aéroport à la société Aéroport de Lille (ADL composé d'Eiffage et d'Aéroports de Marseille) par concession de service public pour une durée de 20 ans jusqu'en 2039.

Aéroport de Lille porte un projet de modernisation de l'aéroport qui comprend la mise aux normes de sécurité, mais aussi le doublement du nombre de passagers d'ici 2039 (2,2 millions de passagers en 2019 / 3,4 à 3,9 millions de passagers en 2039). Ce projet est actuellement soumis à enquête publique (10 janvier au 14 février 2022).

Or, ce projet soulève beaucoup de craintes du côté des riverains et des 120 élus locaux composant le SIVOM Grand Sud de Lille. En effet, même si le taux d'empont devrait augmenter selon ADL, le doublement du nombre de passagers aurait pour conséquence inévitable l'augmentation du nombre de survols de nos communes.

Actuellement, il n'existe pas d'arrêté ministériel permettant d'appliquer des amendes aux compagnies ne respectant pas les trajectoires ou les horaires (avions retardés la nuit). Ceci est très préjudiciable pour les riverains de l'aéroport qui réclament à juste titre un temps de repos suffisant la nuit, à savoir un couvre-feu d'au moins 7 heures entre 23h et 6h du matin, par exemple.

C'est pourquoi nous, élus du SIVOM Grand Sud de Lille, nous vous sollicitons aujourd'hui, au nom des habitants de nos communes, afin que vous preniez un arrêté permettant l'application d'amendes dissuasives (sur certains aéroports, elles peuvent aller jusqu'à 40.000 euros). De même, nous sollicitons votre soutien afin d'appuyer notre demande de couvre-feu.

Cet arrêté ministériel est très important pour nous, et c'est un préalable indispensable au bien-être des riverains de l'aéroport de Lille-Lesquin.

En espérant un retour rapide de votre part, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, nos respectueuses salutations.

**François-Xavier CADART,**

**Luc MONNET,**

**Maire de SECLIN  
Conseiller Départemental Délégué  
Co-Président  
du SIVOM Grand Sud de Lille**

**Maire de TEMPLEUVE-EN-PÉVÈLE  
Conseiller Départemental  
Co-Président  
du SIVOM Grand Sud de Lille**

**Et les élus des 33 communes du SIVOM Grand Sud de Lille**

- **24 FEVRIER 2022 :**

Conseil Syndical du SIVOM avec comme points principaux : l'avis officiel du SIVOM concernant l'enquête publique sur le projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin ; le Rapport d'orientations budgétaires 2022 ; le Débat d'orientations budgétaires.

Avis versé à l'enquête publique :

**S.I.V.O.M.**  
**du Grand Sud de l'arrondissement de Lille**

**Département du Nord**

Préfecture du Nord  
Direction des Relations  
avec les Collectivités Territoriales  
D.R.C.T – 3<sup>e</sup> Bureau  
12, rue Jean Sans Peur  
CS 20003  
59039 LILLE Cédex

SECLIN, le 5 mars 2022

Nos Réf :

Carole LEFEBVRE  
Hôtel de Ville de SECLIN  
89, rue Roger-Bouvry  
59113 SECLIN  
Tel : 06.77.05.17.53  
Mail : [sivom-sudlille@laposte.net](mailto:sivom-sudlille@laposte.net)

**Réunion du 24 février 2022**

**DELIBERATION 2022-02**

L'An Deux Mille Vingt-deux, le 24 février à 18h30, le Conseil Syndical du SIVOM Grand Sud de LILLE, s'est réuni au centre culturel Dany Boon à LESQUIN.

Date de convocation : 16 février 2022

Membres en exercice : 66          Présents : 48          Excusés : 18

Présents :

François-Xavier CADART, Président;  
Luc MONNET (TEMPLEUVE), Jean-Marc AMBROZIEWICZ (LESQUIN), José ROUCOU (AVELIN), Marion DUBOIS (CYSOING), Régis BUÉ (GONDECOURT), Sylvie BEUSCART (BOUVINES), Dominique GANTIEZ (HOUPLIN-ANCOISNE), Vice-Présidents ;

André DENNE et Jean-Marc BOULONNE (ANNOEULLIN), Sabine VERRIEST et Laurent DECAESTEKER (ATTICHES), Guy THIEFFRY (AVELIN), Nicolas METTA (BOUVINES), Jean-Pierre ROCHE et Céline SINIARSKI (CAPPELLE-EN-PEVELE),

Mathieu GENETE et Monique SEWERYN (CARNIN), Pascal DEHAEZE et Alain DECHAUME (COBRIEUX), Marin DEVILDER (CYSOING), Eric LAUWAGIE et Jean-Michel HAVEZ (ENNEVELIN), Marie-Jeanne MARSEGUERRA et Florence DHAENENS (FRETIN), Jacques DEGRAEVE et Hervé GUYON (GENECH), Pierre-Yves DELANNOY et Pierre-Eugène VANOOSTEN (GONDECOURT), Olivier TURPIN (GRUSON), Marcel PROCUREUR et Didier CONSTANT (HERRIN), Claude DELVAL (HOUPLIN-ANCOISNE), Jean-Pascal DELBART et Danièle CAMBIER (LA NEUVILLE), Claudine COTTRANT (LESQUIN), Vinciane FABER et Mélanie TOULEMONDE (LOUVIL), Dominique BLANCHART (NOYELLES-LES-SECLIN), André LECLERCQ et Gérard BELLEMBOS (PÉRONNE-EN-MELANTOIS), Jean-Pierre CRÉPIEUX (PHALEMPIN), Coralie FOURMAUX (PROVIN), Robert LEMAHIEU, Jean-Claude MAZINGARBE (SAINGHIN-EN-MÉLANTOIS), Stéphanie GAUDEFROY (SECLIN), Pierre DEHOVE (TEMPLEUVE), Frédéric FAUCOMPRESZ (WATTIGNIES).

Excusés :

Maryse MOREAUX (WATTIGNIES), Pierre-Henry DESMETTRE (TEMPLEMARS), Vice-Présidents ; Gérard MAYOR, Carine VANDAELE, (ALLENES-LES-MARAIS), Anick KOL, Etienne DUMOULIN (ANSTAIN), Geneviève DEREGNAUCOURT (AVELIN), Sébastien LEPLUS (BAUVIN), Colette SION, Jean-Paul HOTTIN (CAMPAIN-EN-CAREMBAULT), Christophe OLIVE (CAPPELLE-EN-PEVELE), Bernadette SION, Joël FAYE (CHEMY), Thierry MASQUELIER (GRUSON), Marc DUPRÉ (NOYELLES-LES-SECLIN), Benoît MUGUET (TEMPLEMARS), Ludovic PROISY, Yves MARTIN (VENDEVILLE), Conseillers délégués.

**OBJET : AVIS DU SIVOM SUR LE PROJET DIT DE « MODERNISATION DE L'AÉROPORT LILLE-LESQUIN »**

**Avis du SIVOM Grand Sud de Lille sur le « projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin »**

La société « Aéroport de Lille SAS », gestionnaire de l'aéroport de Lille-Lesquin par concession de service public délivrée par le SMALIM, propriétaire de la plateforme, porte un projet dit de « modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin ».

Ce projet s'étale sur la durée de la concession 2020-2039 et comporte deux volets :

- la mise aux normes réglementaires de sécurité de la plateforme aéroportuaire,
- son extension afin d'accueillir entre 3,4 et 3,9 millions de passagers d'ici 2039 (2,2 millions en 2019), avec une augmentation du nombre de mouvements évaluée par Aéroport de Lille à + 17% de mouvements commerciaux ou + 12% de mouvements totaux en 2039.

Eu égard à la nature de ce vaste projet qui concerne le cadre de vie des plus de 120.000 habitants des 33 communes du SIVOM, la demande d'autorisation environnementale conjointe à la demande d'autorisation du permis de construire, émise par Aéroport de Lille SAS, fait l'objet d'une enquête publique du 10 janvier au 1<sup>er</sup> mars 2022 diligentée par la Préfecture auprès de 67 communes, dont les 33 communes du SIVOM.



Dans le cadre de cette enquête publique et conformément à l'article L181-10 II du Code de l'Environnement, la Préfecture demande aux organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés par le projet, de donner leur avis sur la demande de permis de construire conjointe à la demande d'autorisation environnementale. De plus, conformément à l'article R181-38 du Code de l'Environnement, ces avis ne pourront être pris en considération que s'ils sont exprimés au plus tard dans les 15 jours suivant la date de clôture de l'enquête publique, c'est-à-dire – en l'espèce - avant le 15 mars 2022.

### **IL EST DONC PROPOSÉ AU CONSEIL SYNDICAL :**

#### **D'émettre un avis défavorable au projet d'extension de l'aéroport :**

- En raison du doublement du nombre de passagers (trafic routier accru)
- En raison de l'augmentation de 17% ou plus du nombre de mouvements (nuisances sonores et pollution de l'air)
- En raison de l'augmentation de l'artificialisation des sols par la création de parkings supplémentaires (risques de pollution de la nappe phréatique dans une zone de champs captants d'eau potable, cruciale pour l'alimentation en eau de la Métropole lilloise)
- En raison de l'élargissement des pistes de l'aéroport dont l'objectif est de permettre l'accueil d'avions très gros porteurs, plus bruyants et plus polluants
- En raison de la perspective d'accueil régulier d'avions de fret, plus lourds, plus bruyants, et circulant notamment la nuit
- En raison de la réalisation d'une opération immobilière qui reste possible à terme dans la mesure où celle-ci n'est que « suspendue » actuellement dans le projet. Cette opération immobilière engendrerait en effet une augmentation de 76% du trafic routier, ce qui serait réellement insupportable.

#### **Néanmoins d'émettre un avis favorable sous conditions, uniquement pour la partie mise aux normes réglementaires de sécurité du projet.**

- Pour le volet mise aux normes réglementaires de sécurité du projet, dans la mesure où l'aéroport est un outil de développement aux retombées économiques importantes pour notre Région
- À condition qu'un couvre-feu d'au moins 7h d'affilée – 23h à 6h par exemple - soit instauré sur la plateforme de Lille-Lesquin, afin de préserver le sommeil et la santé tant morale que physique des riverains
- À condition également que Monsieur le Ministre délégué aux Transports prenne un arrêté ministériel prévoyant des amendes significatives (jusqu'à 40.000 euros) à l'encontre des compagnies aériennes dont les avions ne respectent pas les trajectoires, les horaires de vol (retards en pleine nuit), et autres obligations environnementales telles que le bruit et la pollution
- À condition que des taxiways en pistes 08 et 26 permettent aux avions de décoller plus loin sur les pistes afin qu'ils survolent les premiers riverains à plus haute altitude qu'aujourd'hui
- À condition que les flottes d'avions soient renouvelées très rapidement en faveur d'avions moins bruyants et moins polluants
- À condition que les lignes accueillies sur la plateforme de Lille-Lesquin représentent plus de 2h30 de trajet en train, afin de favoriser les transports propres préservant notre environnement

- À condition que le projet porté par Aéroport de Lille s'accompagne de la création de nouvelles dessertes de transports en commun en site propre en plus du renforcement des navettes bus et autres lignes de bus prévues dans le projet
- À condition que les stations de mesure de bruit soient renouvelées et multipliées selon le souhait des communes
- À condition que des trajectoires moins impactantes pour toutes les populations riveraines soient modélisées, que ce soit par vent d'Est ou par vent d'Ouest
- À condition que le porteur du projet mène une communication plus proactive en direction des élus et des habitants.

**Cet avis est approuvé à l'unanimité.**

Ainsi fait en séance les jour, mois, et an susdits.

Pour extrait conforme,

François-Xavier CADART

Maire de SECLIN  
Conseiller Départemental  
Président du SIVOM Grand Sud de LILLE

ROB et DOB 2022 / Echanges du Conseil Syndical :

1. Rapport d'orientations budgétaires 2022 :

**François-Xavier CADART** présente le rapport qui indique les résultats 2021 : 17.743,99 euros d'excédent antérieur reporté ; 16.231 euros de recettes (cotisations des communes – 10 ou 15 centimes par habitant selon que la commune adhère à une compétence ou aux deux compétences) ; 8.432,37 euros de dépenses (bulletin, masse salariale) ; excédent de clôture 25.542,62 euros. Projection des dépenses : 15.195 euros. Projection des recettes : 16.412 euros. Projection résultat 2022 : 26.759 euros.

M. CADART note que les dépenses salariales sont minimales eu égard à l'activité chronophage du SIVOM, surtout depuis le lancement de la concertation sur le projet aéroport. Si le SIVOM souhaite monter en compétences techniques, il faudra forcément augmenter les cotisations des communes.

**Ce rapport n'appelle pas de remarque et est approuvé à l'unanimité.**

2. – Débat d'orientations budgétaires :

**François-Xavier CADART** lance le débat.

**Pierre DEHOVE** souhaite que les bulletins d'informations du SIVOM puissent apparaître sur un site internet dédié, car certains habitants ne l'ont pas dans leur boîte aux lettres.

**François-Xavier CADART** est d'accord.

**Luc MONNET** évoque l'aide financière accordée par les communes de TEMPLEUVE et FRETIN au collectif de riverains ADNA2L pour lui permettre de mener des études indépendantes. Mais ne serait-ce pas au SIVOM de diligenter ces études indépendantes (mesures de bruit etc...) ? Dans ce cas, il faudrait y consacrer un budget.

**Jean-Marc AMBROZIEWICZ** souligne qu'ADL fournit déjà ces mesures qui sont obtenues de la part de l'Aviation Civile (Etat), donc d'une autorité fiable et indépendante.

**François-Xavier CADART** note qu'après prospection auprès de cabinets d'études, ce genre d'étude est très compliquée à engager, et très onéreuse (cela dépasse largement le budget annuel du SIVOM et même la totalité de l'excédent antérieur reporté).

**André LECLERCQ** souhaite que le SIVOM ait les compétences techniques, afin de pouvoir mieux décrypter la réalité. Exemple avec le Groupe de Travail départs vent d'Est : à chaque fois qu'il pose des questions, il n'a pas la réponse tout de suite. Ainsi, pour le taxiway, l'étude d'opportunité est seulement lancée maintenant alors qu'on le demande depuis 10 ans. De même pour les stations de mesure de bruit : il faudrait que le SIVOM puisse choisir les plus fiables.

**François-Xavier CADART** propose de nouer des relations avec l'ACNUSA (autorité indépendante de régulation du trafic aérien) désormais compétente pour contrôler l'aéroport de Lesquin.

**Sylvie BEUSCART** propose de faire venir le Président de l'ACNUSA au SIVOM.

**Luc MONNET** demande si le SMALIM ne pourrait pas aider financièrement le SIVOM dans ses démarches ?

**Jean-Marc AMBROZIEWICZ** confirme que le SMALIM en a les moyens financiers.

**François-Xavier CADART** clôt le débat en remerciant les élus du SIVOM de leur travail pendant cette période compliquée de concertation puis d'enquête publique sur le projet aéroport. Il conclut également que désormais, le SIVOM sera moins naïf et qu'il doit encore monter en technicité.

- **28 MARS 2022 :**

Conseil Syndical du SIVOM avec comme points principaux l'approbation du compte administratif et du compte de gestion 2021 ; l'affectation du résultat 2021 ; le vote du budget 2022.

Echanges des élus sur ces sujets :

1. Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2021 :

**François-Xavier CADART, Président du SIVOM (SECLIN)** présente les chiffres : 8.432,37 euros en dépenses (rémunérations et prime d'assurance) et 33.974,99 euros en recettes (cotisations des communes membres). Excédent total : 25.542,62 euros. Le compte administratif et le compte de gestion sont adoptés à l'unanimité.

2. – Affectation du résultat 2021 :

Le résultat à affecter est de 25.542,62 euros. Adopté à l'unanimité.

3. – Vote du budget 2022 :

Le budget primitif 2022 s'équilibre en dépenses et recettes à 41.954,62 euros. Parmi les principales dépenses : l'impression et la distribution des bulletins d'informations du SIVOM, les rémunérations, et la prime d'assurance. En projet également : la création d'un site internet du SIVOM. Les recettes proviendront des cotisations des communes membres. Le budget est adopté à l'unanimité.

• 29 MARS 2022 :

Premier courrier du Préfet du Nord au Président du SIVOM pour indiquer son intention de procéder au retrait des 18 communes du SIVOM appartenant à la MEL.

• 4 AVRIL 2022 :

Réunion extraordinaire du SIVOM suite au courrier du Préfet du 29 mars 2022 concernant le retrait des 18 communes de la MEL. Préparation concertée de la réponse des élus du SIVOM à ce courrier.

• 5 AVRIL 2022 :

Réponse du SIVOM au courrier du Préfet (apportée en mains propres le 14 avril 2022) :

**SIVOM du Grand Sud de l'arrondissement de LILLE**

**Hôtel de Ville de SECLIN**

**89, rue Roger-Bouvry - 59113 SECLIN**

**Tel : 06.77.05.17.53**

**Courriel : [sivom-sudlille@laposte.net](mailto:sivom-sudlille@laposte.net)**

**Ou [carole.lefebvre@ville-seclin.fr](mailto:carole.lefebvre@ville-seclin.fr)**

**Monsieur Georges-François LECLERC**

**Préfet du Nord**

12-14, rue Jean Sans Peur

CS 20003 – 59039 LILLE Cédex

**Copie à MM. COULON, Président du SMALIM ;**

**CASTELAIN, Président de la MEL ;**

**FOUTRY, Président de la CCPC**

SECLIN, le 5 avril 2022

**Objet : Réponse retrait des communes de la MEL du SIVOM Grand Sud de l'arrondissement de Lille**

Monsieur le Préfet,

Nous avons bien reçu votre lettre datée du 29 mars 2022 et signée par délégation de la main de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture.

Sept ans et trois mois après la création de la Métropole Européenne de Lille, le 1er janvier 2015, la Préfecture découvre que le SIVOM du Grand Sud de l'arrondissement de Lille et ses 132 élus travaillent ardemment – entre autres – à la « **protection et la défense des intérêts des populations concernées par les nuisances liées à l'aéroport de Lille-Lesquin** ».

Sept ans et trois mois après la création de la Métropole Européenne de Lille, la Préfecture donne quinze jours au SIVOM pour justifier de son utilité et de sa légitimité à défendre un très large territoire de 33 communes et 120.000 habitants au motif que « **la MEL est compétente en matière de lutte contre les nuisances sonores et de lutte contre la pollution de l'air** », et que les 18 communes du SIVOM également membres de la MEL devraient se retirer de notre syndicat intercommunal.

Or, les compétences du SIVOM et de la MEL sont bien distinctes et ne font pas doublon, dans la mesure où **la compétence « aéroport » du SIVOM est liée à un outil de notre territoire et va bien au-delà de la compétence « nuisances sonores et pollution de l'air » de la MEL**. Il n'est qu'à relire les rapports d'activités du SIVOM, qui relatent précisément les nombreux champs d'actions de cette structure créée dès 2002.

Sans pouvoir être exhaustifs dans ce courrier, citons tout le travail mené sur **les trajectoires, les stations de monitoring, la mise en place d'outils statistiques mais aussi d'outils de communication envers la population, la demande de couvre-feu, d'arrêté ministériel** afin que les manquements aux règles soient sanctionnés d'amendes, etc... Autant d'actions qui ont déjà permis d'obtenir de nettes avancées, en coopération avec tous les partenaires institutionnels mais aussi avec les collectifs de riverains de l'aéroport.

De plus, la Région est constitutive, au côté de la MEL, du SMALIM. Le Syndicat Mixte, propriétaire de l'aéroport de Lille-Lesquin, est donneur d'ordre du concessionnaire Aéroport de Lille, (lui-même porteur du projet d'extension de l'aéroport). De fait, comment la MEL pourrait à la fois au titre de ses compétences métropolitaines lutter contre les nuisances sonores de l'aéroport et promouvoir son extension au sein du SMALIM, avec l'augmentation du trafic et du bruit que cela implique ?

Par ailleurs, quinze jours est un délai tout à fait déraisonnable pour sommer le SIVOM de justifier de ce qu'il réalise au vu et au su de tous depuis un peu plus de 20 ans.

Que dire sinon que l'utilité et la légitimité du SIVOM ont encore tout récemment rempli de pleines pages de journaux, dans le cadre de l'enquête

publique sur le projet dit de « modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin »... pour ne citer que cet exemple récent.

Que dire sinon que la cohésion entre les 33 communes membres du SIVOM – celles de la MEL comme celles de la CCPC – sert plus que jamais notre territoire et ses habitants au regard des votes à l'unanimité qui se sont toujours exprimés au sein de notre collectivité, y compris sur le sujet de l'extension de l'aéroport. A l'unanimité, les élus du SIVOM ont pu le réaffirmer avec insistance lors d'une réunion extraordinaire qui s'est déroulée le 4 avril.

**Le travail collaboratif entre ces communes de la MEL et de la CCPC est justement le socle de la légitimité, jamais remise en cause, du SIVOM. C'est son identité et sa valeur ajoutée.**

Que dire sinon que le retrait de 18 communes du SIVOM dévitaliserait notre syndicat et casserait la dynamique que nos concitoyens appellent pourtant de leurs vœux pour défendre leur cadre de vie et tout simplement leur avenir, ainsi que l'avenir de leurs enfants. Est-il besoin de rappeler que plus de 2.000 contributions, quasiment toutes contre l'extension de l'aéroport, se sont exprimées dans le cadre de l'enquête publique sur l'extension de l'aéroport ? Dans ce contexte de tensions et de contestation, le SIVOM est un interlocuteur privilégié, fiable, et mesuré pour tous les partenaires institutionnels, tels que les services de l'Etat, le SMALIM, ADL, etc...

Dévitaliser le SIVOM serait une erreur démocratique préjudiciable aux citoyens de notre vaste territoire. D'autant que le SIVOM est une structure très souple et légère avec un budget minime (tous les élus sont bénévoles et les ressources proviennent uniquement des cotisations des communes membres, inchangées depuis 22 ans). Et d'autant que la voix du SIVOM porte et compte de plus en plus, et de plus en plus largement !

Aussi, Monsieur le Préfet, nous, élus des 33 communes du SIVOM du Grand Sud de l'arrondissement de Lille, déclarons vouloir rester unis et continuer à travailler main dans la main pour défendre la qualité de vie des 120.000 habitants de notre territoire.

Nous estimons que la Préfecture commet une erreur manifeste d'appréciation concernant les compétences du SIVOM et de la MEL, et si l'interprétation de la Préfecture devait rester en l'état, nous nous verrions dans l'obligation de contester cette appréciation devant les juridictions ad hoc.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Préfet, nos respectueuses salutations.

**François-Xavier CADART**

**Luc MONNET**

**Maire de SECLIN  
PÉVÈLE**

**Maire de TEMPLEUVE-EN-**

**Conseiller Départemental Délégué  
Départemental**

**Conseiller**

**Conseiller Communautaire de la MEL Conseiller Communautaire de la  
CCPC**

**Président du SIVOM  
SIVOM**

**Premier Vice-Président du**

### **Et les élus du SIVOM Grand Sud de l'arrondissement de Lille**

- **6 AVRIL 2022 :**

Réunion des communes du SIVOM concernées par le nouveau système de stations de mesure de bruit et d'altitude des avions avec l'exploitant de l'aéroport ADL SAS. Les communes concernées sont : Bouvines, Fretin, Templeuve-en-Pévèle, Seclin, Phalempin ou Attiches, Gondecourt, Allennes-les-Marais, Houplin-Ancoisne, et Noyelles-les-Seclin. Mise en service des nouvelles stations, ainsi que du nouveau système de monitoring à partir de l'été 2022.

- **25 AVRIL 2022 :**

Conclusions des commissaires-enquêteurs concernant le projet de modernisation de l'aéroport. Avis favorable assorti d'une réserve et de 5 recommandations.

- **20 MAI 2022 :**

Arrêté du Préfet portant retrait des communes de la Métropole Européenne de Lille du SIVOM.

- **2 JUIN 2022 :**

Conseil Syndical du SIVOM avec comme points principaux le retour sur l'arrêté du 20 mai du Préfet ; l'élection d'un nouveau Président du SIVOM correspondant aux 15 communes restantes (appartenant à la Communauté de Communes Pévèle-Carembault) ; la nomination d'un nouvel élu titulaire et d'un nouveau suppléant au sein de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport.

Echanges entre élus du SIVOM sur ces sujets :

1. – Préambule :

**François-Xavier CADART (Co-Président du SIVOM Grand Sud de Lille à 33 communes et Maire de SECLIN)** explique que le SIVOM à 33 communes – 18 de la MEL et 15 de la CCPC – n'existe plus depuis l'arrêté préfectoral du 20 mai 2022 qui exclut d'office les 18 communes de la MEL du SIVOM, considérant que c'est la MEL qui a la compétence bruit et pollution y compris en ce qui concerne l'aéroport de Lesquin. Il remercie tous les élus réunis une dernière fois sous cette forme pour tout le travail qu'ils ont accompli depuis son élection en 2020. Il témoigne également du fait que ces deux années ont été extrêmement riches en enseignements et rencontres. Il est fier du travail accompli par chacun, et de la très bonne tenue des débats qui ont permis de maintenir une unanimité sur tous les sujets. Tous les élus du SIVOM ont eu en tête l'intérêt général et ont porté une voix commune au service des habitants.

2. – Election du nouveau Président du SIVOM à 15 communes CCPC :

**Marcel PROCUREUR (HERRIN), doyen d'âge de l'assemblée, préside le premier Conseil Syndical officiel du SIVOM Pévèle-Carembault.**

Il explique que chaque commune membre du SIVOM et issue de la CCPC doit exprimer deux voix pour élire le nouveau Président.

Il nomme deux assesseurs : **José ROUCOU (AVELIN) et Marion DUBOIS (CYSOING).**

**José ROUCOU** propose la candidature de **Luc MONNET (Maire de TEMPLEUVE-EN-PEVELE)** au poste de Président du SIVOM Pévèle-Carembault et demande s'il y a d'autres candidats.

Il n'y a pas d'autre candidat.

**José ROUCOU** appelle les 23 votants présents (sur 30 élus des communes de la CCPC) à venir déposer leur bulletin dans l'urne. Chaque votant signe la liste d'émargement. **José ROUCOU et Marion DUBOIS** comptent le nombre de bulletins – 23 comme le nombre de signatures – et dépouillent les bulletins de vote.

**Résultat du vote :** 20 voix pour **Luc MONNET** et 3 bulletins blancs.

**Luc MONNET** remercie les votants pour son élection, ainsi que **François-Xavier CADART (ex-Co-Président du SIVOM à 33)** et les autres élus des communes de la MEL pour tout le travail accompli au cours des deux dernières années. Il souhaite poursuivre ce travail dans la continuité, avec les 15 communes de la CCPC mais également, sous une forme à déterminer, avec les 18 communes de la MEL.

3. – Désignation d'un secrétaire de séance :

**José ROUCOU** est nommé secrétaire de séance du premier Conseil Syndical du SIVOM Pévèle-Carembault.

4. – Approbation du compte-rendu de la réunion extraordinaire du 4 avril 2022 :

Il est approuvé à l'unanimité des 15 communes participant au vote.

5. – Nomination d'un élu titulaire et d'un élu suppléant au sein de la CCE de l'aéroport :



**Luc MONNET** explique que la Préfecture a décidé que le SIVOM Pévèle-Carembault aurait 1 élu titulaire et 1 élu suppléant au sein de la CCE au lieu de 4 élus titulaires et 4 élus suppléants lorsque le SIVOM Grand Sud de Lille fonctionnait à 33 communes. A contrario, la MEL, qui ne siégeait pas à la CCE, a désormais 3 élus titulaires et 3 élus suppléants : **Damien CASTELAIN (titulaire – Président de la MEL et Maire de PERONNE-EN-MELANTOIS) / Alain BERNARD (suppléant – Vice-Président de la MEL et Maire de BOUVINES) ; Pierre-Henry DESMETTRE (titulaire – Maire de TEMPLEMARS) / Franck GHERBI (suppléant – Maire d’HELLEMMES) ; Jean-Marc AMBROZIEWICZ (titulaire – Maire de LESQUIN) / Gérard MAYOR (suppléant – Maire d’ALLENES-LES-MARAIS).**

Le Secrétaire Général de la Préfecture a également assuré que la future association loi 1901 créée autour des 18 communes du SIVOM appartenant à la MEL, aurait également 1 élu titulaire et 1 élu suppléant à la CCE.

Pour le SIVOM Pévèle-Carembault, sont proposés :

- **Luc MONNET** Président du SIVOM Pévèle-Carembault et Maire de TEMPLEUVE-EN-PEVELE (titulaire)
- **Régis BUÉ** Maire de GONDECOURT (suppléant)

### **Ils sont nommés à l’unanimité.**

**Luc MONNET** déclare clos le Conseil Syndical du SIVOM Pévèle-Carembault. Il passe la parole à **François-Xavier CADART** pour une poursuite des débats (sans vote) sur le sujet suivant : Echanges sur l’actualité : le projet de modernisation de l’aéroport, le périmètre du SIVOM et la future association loi 1901.

**François-Xavier CADART** constate tout d’abord que les commissaires enquêteurs n’ont pas suivi l’avis du SIVOM Grand Sud de Lille pour la modernisation mais contre l’extension de l’aéroport. Ceci dit, ils ont ouvert la porte à un arrêté ministériel qui permettrait de décréter un couvre-feu pour les avions la nuit ainsi que des amendes pour les compagnies ne respectant pas les horaires et règles environnementales.

**Il estime qu’il est nécessaire que les 33 communes du SIVOM Grand Sud de Lille continuent à se réunir d’une façon ou d’une autre pour faire progresser ce point de vue unanime des communes impactées par les survols d’avions.**

Il pose la question de l’enveloppe juridique que pourrait prendre cette nouvelle assemblée à 33.

Il estime que la solution d’une association loi 1901 « fermée » serait pertinente. Elle couvrirait le territoire des 33 communes de l’ancien SIVOM, et serait constituée de deux élus de chaque commune, par exemple. Il est important que les élus locaux puissent continuer à se mobiliser sur le sujet de l’aéroport, en parallèle des collectifs de riverains qui ont une autre vocation. D’ailleurs, la Préfecture assure qu’elle donnera un siège de titulaire et un siège de suppléant à cette nouvelle association, en plus du siège du nouveau SIVOM Pévèle-Carembault.

Cette association pourrait peut-être intégrer en son sein le nouveau SIVOM.

Quant à la dénomination, l’association pourrait prendre le nom d’ « association du SIVOM Grand Sud de Lille ».

**Damien VANDORPE (SAINGHIN-EN-MELANTOIS)** pose la question de la composition de cette association. Est-ce que les membres peuvent être les communes en tant que personnes morales ?

**Pierre DEHOVE (TEMPLEUVE-EN-PEVELE)** s'interroge sur la façon de limiter le nombre de représentants par commune.

**François-Xavier CADART** répond que chaque commune pourra délibérer pour désigner ses membres. Pourquoi pas 2 membres par commune et 2 membres pour le nouveau SIVOM ?

**Hervé GUYON (GENECH)** s'interroge sur les modalités pour pouvoir subventionner cette association. En effet, il faut éviter le risque juridique de « gestion de fait » d'une association par des élus.

**François-Xavier CADART** répond qu'une commune a le droit de subventionner l'association de son choix par délibération.

**Luc MONNET** précise que les communes du nouveau SIVOM ne cotiseraient que pour leur appartenance au SIVOM Pévèle-Carembault, mais pas pour l'association car cela ferait double cotisation.

**Pierre DEHOVE** s'interroge pour savoir si le nouveau SIVOM ne pourrait pas être contesté par le Préfet ?

**François-Xavier CADART** rappelle que la Préfecture a donné le feu vert pour qu'une association loi 1901 puisse se créer et qu'elle ait 1 titulaire et 1 suppléant à la CCE, au même titre que le nouveau SIVOM.

**François-Xavier CADART** pose la question des Ressources Humaines et de l'administration du nouveau SIVOM et de l'association. Actuellement, il y a 2 personnes à temps non complet qui perçoivent une indemnité en supplément de leur travail en mairie de SECLIN. Est-ce qu'il faudra passer par la voie du détachement ? Il faut pouvoir trouver réponse à ces questions juridiques avant d'aller plus loin.

**Luc MONNET** souhaite une continuité dans l'administration du SIVOM.

**Thierry MASQUELIER (GRUSON)** remarque que LESQUIN et TEMPLEMARS auraient 2 voix à la CCE, car ces deux communes seront présentes pour la MEL et pour la nouvelle association.

**François-Xavier CADART** doute que les services de la MEL soient aussi efficaces que le SIVOM et que la nouvelle association, dans la mesure où les élus locaux ont la connaissance fine du terrain et de la gêne vécue par les habitants. Ils peuvent davantage porter la parole des citoyens et mieux faire circuler l'information envers les communes adhérentes et envers leur population.

**Thierry MASQUELIER** note qu'il est fort dommage de devoir se substituer à la MEL pour assurer ce travail d'information et de remontée du terrain

**François-Xavier CADART** souligne que la nouvelle association a un temps d'avance sur la MEL sur le dossier de l'aéroport que les élus locaux connaissent par cœur et qu'il faut maintenir cette dynamique et ce dialogue efficace. L'association sera une instance de représentativité importante.

**Pierre-Henry DESMETTRE (TEMPLEMARS)** constate que les institutions comme ADL, la DGAC, le SMALIM ont besoin d'interlocuteurs de terrain comme le SIVOM et la nouvelle association. En tant que représentant de la MEL à la CCE, il va prendre soin de porter la voix du territoire, comme l'a toujours fait le SIVOM.

**Marie-Jeanne MARSEGUERRA (FRETIN)** regrette que FRETIN n'ait plus aucune voix, ni au nouveau SIVOM, ni à la CCE. Elle regrette que la MEL n'ait pas proposé à Madame la Maire de FRETIN de siéger à la CCE. Dans le cadre de la création de la nouvelle association, elle souhaite que l'on trouve une solution afin que FRETIN soit représentée dans les instances comme la CCE, dans la mesure où la commune subit de très fortes nuisances et dans la mesure où l'aéroport est sis en partie sur le territoire de FRETIN.

**François-Xavier CADART** explique que le SIVOM ou la nouvelle association ne peuvent pas intervenir dans les choix de la MEL concernant les délégués qu'elle souhaite envoyer à la CCE. Quant à la nouvelle association, chacun pourra candidater pour la représenter au sein de la CCE.

- **23 JUIN 2022 :**

Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport de Lille-Lesquin avec notamment à l'ordre du jour l'avis de la CCE sur le projet de modernisation de l'aéroport. Résultat du vote : 11 voix contre, dont celle du Président du SIVOM, Luc MONNET, ainsi que d'autres élus locaux et les associations de riverains, 8 voix pour (MEL, ADL SAS, SMALIM), 2 abstentions.

- **1<sup>er</sup> JUILLET 2022 :**

Réunion des communes concernées par le futur Plan de Gêne Sonore avec la Direction Générale de l'Aviation Civile. Les communes concernées sont : Lesquin, Fretin, Avelin, Templemars, Vendeville, Seclin. Ce Plan est destiné à pouvoir indemniser à terme l'isolation phonique des habitations et entreprises comprises dans le périmètre. Cela concerne 12 habitations au total et une soixantaine d'entreprises dans les zones d'activités économiques.

- **6 JUILLET 2022 :**

Arrêté du Préfet du Nord portant autorisation du projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin.

- **24 AOÛT 2022 :**

Courrier du Président du SIVOM, Luc MONNET, au nouveau Ministre des Transports pour demander de nouveau un couvre-feu à l'aéroport de Lesquin.

Contenu du courrier :

**SIVOM du Grand Sud de l'arrondissement de LILLE**

**Hôtel de Ville de TEMPLEUVE-EN-PÉVÈLE**

**Avenue Georges-Baratte**

**59242 TEMPLEUVE-EN-PÉVÈLE**

**Tel : 06.77.05.17.53**

**Courriel : [sivom-sudlille@laposte.net](mailto:sivom-sudlille@laposte.net)**

Monsieur Clément BEAUNE  
Ministre délégué aux Transports  
Près du Ministre de la Transition Ecologique  
Et de la Cohésion des territoires  
246, boulevard Saint-Germain  
75007 PARIS

TEMPLEUVE-EN-PÉVÈLE, le 24 août 2022

**Objet :** SIVOM Grand Sud de Lille / arrêté ministériel pour instaurer un couvre-feu sur l'aéroport de Lille-Lesquin

Monsieur le Ministre,

Le SIVOM Grand Sud de Lille regroupe 15 communes autour de l'aéroport de Lille-Lesquin (un secteur très urbanisé), et défend entre autres les intérêts des riverains de l'aéroport face aux nuisances aéroportuaires (bruit, pollution, etc...).

En janvier 2020, l'aéroport de Lille-Lesquin a dépassé pour la première fois les 20.000 mouvements de plus de 20 tonnes, et il se trouve désormais sous le contrôle de l'ACNUSA.

Parallèlement, ce 6 juillet 2022, Monsieur le Préfet des Hauts de France a autorisé par arrêté le projet de modernisation-extension de l'aéroport, porté par le SMALIM (Région Hauts de France et Métropole Européenne de Lille), propriétaire de l'aéroport, et par son concessionnaire de service public, Aéroport de Lille (ADL composé d'Eiffage et d'Aéroports de Marseille). Ceci malgré des avis défavorables à l'augmentation du trafic aérien quasi unanimes (délibérations des communes riveraines, manifestations de collectifs de riverains, près de 1.400 contributions à l'enquête publique préalable...)

Cette autorisation préfectorale suscite naturellement de nombreuses craintes et contestations de la part des riverains et des élus locaux (plusieurs recours vont être formés

les jours prochains contre l'arrêté préfectoral). Ils exigent a minima l'instauration d'un couvre-feu entre 23h et 6h sur la plateforme de Lille-Lesquin, tout comme il en existe pour les aéroports d'Orly, mais aussi Nantes, Beauvais, Charleroi en Belgique, etc...

**Actuellement, et ce malgré la tutelle de l'ACNUSA, il n'existe pas encore d'arrêté ministériel permettant d'appliquer un couvre-feu à Lille-Lesquin, ainsi que des amendes aux compagnies ne respectant pas les trajectoires ou les réglementations environnementales.**

C'est pourquoi nous, élus du SIVOM Grand Sud de Lille, nous vous sollicitons aujourd'hui, au nom des habitants de nos communes, afin que vous preniez un arrêté permettant l'application d'un couvre-feu ainsi que d'amendes dissuasives à l'encontre des compagnies aériennes contrevenantes.

Cet arrêté ministériel est très important pour nous, et c'est un préalable indispensable au mieux-être des riverains de l'aéroport de Lille-Lesquin.

En espérant un retour rapide de votre part, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, nos plus respectueuses salutations.

**Luc MONNET,**

**Maire de TEMPLEUVE-EN-PÉVÈLE  
Conseiller Départemental du Nord  
Président du SIVOM Grand Sud de Lille**

**Et les élus des 15 communes du SIVOM Grand Sud de Lille**

• **27 SEPTEMBRE 2022 :**

Conseil Syndical du SIVOM avec notamment à l'ordre du jour l'élection des nouveaux Vice-Présidents du SIVOM à 15 communes, la modification des statuts du SIVOM, et des échanges sur l'actualité concernant l'aéroport et les actions du SIVOM par rapport aux nuisances induites par le survol des avions.

**Résultat des votes :**

6. – **Fixation du nombre de Vice-Présidents :**

**Luc MONNET** précise que le nombre de Vice-Présidents ne doit pas excéder 30% de l'effectif des élus du SIVOM. Le SIVOM dans sa nouvelle configuration pourrait élire jusqu'à 6 Vice-Présidents, mais il n'est pas nécessaire d'alourdir la structure, et propose l'élection de 4 Vice-Présidents, femmes et hommes à part égale et représentant les 2 parties du territoire : celle impactée par les trajectoires d'avions lors des décollages par vent d'Ouest et celle impactée par les décollages vent d'Est. Le nombre de 4 Vice-Présidents est accepté à l'unanimité.

7. – Election des Vice-Présidents :

**Luc MONNET** propose les candidatures suivantes :

- **José ROUCOU**, Maire d'AVELIN, Premier Vice-Président délégué au suivi des trajectoires aéroportuaires
- **Marion DUBOIS**, Première Adjointe au Maire de CYSOING, Deuxième Vice-Présidente déléguée à la Mobilité
- **Régis BUÉ**, Maire de GONDECOURT, Troisième Vice-Président délégué au suivi des systèmes de mesures de bruit et d'altitude de l'aéroport Lille-Lesquin
- **Marie-Dominique LEYSENS**, Ajointe à la Maire de LOUVIL, Quatrième Vice-Présidente déléguée au suivi des réclamations des riverains de l'aéroport Lille-Lesquin.

Il n'y a pas d'autres candidats. Le scrutin se fait à bulletins secrets.

Les résultats sont les suivants :

- José ROUCOU : 26 votants – 25 voix pour – 1 bulletin blanc
- Marion DUBOIS : 26 votants – 26 voix pour
- Régis BUÉ : 26 votants – 25 voix pour – 1 bulletin blanc
- Marie-Dominique LEYSENS : 26 votants – 25 voix pour – 1 bulletin blanc

8. – Désignation de 2 membres du SIVOM au sein de la Commission Consultative des Services Publics du SMALIM :

**Luc MONNET** propose les candidatures suivantes :

- **José ROUCOU**, Maire d'AVELIN, Premier Vice-Président du SIVOM
- **Pierre DEHOVE**, Conseiller municipal de TEMPLEUVE-EN-PÉVÈLE

Il n'y a pas d'autres candidats. Les deux candidats sont désignés à l'unanimité.

9. – Modification des statuts du SIVOM :

**Luc MONNET** reprend les principaux changements :

- Le nouveau périmètre avec 15 communes au lieu de 33
- Le changement de nom « SIVOM Pévèle-Carembault contre les nuisances aéroportuaires et routières » au lieu de « SIVOM Grand Sud de l'arrondissement de Lille »
- Le changement de siège à l'Hôtel de Ville de TEMPLEUVE-EN-PEVELE au lieu de l'Hôtel de Ville de SECLIN

Il signale que le siège pourrait évoluer (sous réserve). Le Président doit en effet rencontrer Luc FOUTRY, Président de la Communauté de Communes Pévèle-Carembault le 3 novembre afin d'évoquer la question de l'administration du SIVOM, du budget, etc... Il précise qu'il n'est pas question de dissoudre le SIVOM dans la CCPC, et que de nouvelles communes sont susceptibles d'adhérer au SIVOM telles que CAMPHIN-EN-PEVELE, NOMAIN, WAHAGNIES...

Les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité.

## **E. BIENS MIS A DISPOSITION**

Néant

## **F. LISTE DES EQUIPEMENTS PROPRES**

Néant.

## **G. PERSONNEL DE L'ETABLISSEMENT**

### **Personnel mis à disposition :**

Néant

### **Personnel de l'EPCI :**

Deux agents :

- Une Secrétaire Générale (cat. A) responsable administrative de l'EPCI (22,75 h/mois).
- Un Responsable Financier (cat. A ou B) pour la comptabilité et le suivi financier (19,5 h/mois).